

COMMUNE DE MONTMEYRAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juin 2026

L’an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de Montmeyran, dûment convoqué, s’est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, maire.
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
 Date de convocation du conseil municipal : le 19 juin 2026

Présents (18) : AUDIGIER Agnès, BALLAND SCHMITT Émilie, BAUD Mélanie, BOULAS Hélène, CAUSSE Vincent, CLOT Joël, DENJEAN Fabienne, FRANUSIC Valérie, GRENOUILLAT Jean-Louis, HENRY Christine, PEREZ Pascal, POURTIER Stéphane, ROCHAS Olivier, SASSANO Nancy, SOUVIGNET Dominique, TALON Christian, TERRAIL Alain, TERRAIL Laurent

Absents (5) : BERRUYER Chrystel (procuration à ROCHAS Olivier), RANC Virginie (procuration à BALLAND SCHMITT Émilie), JURRUS Béatrice (Excusée), NEGRE Michel (Excusé), DIDIER Christian (Excusé)

Secrétaire de séance : BOULAS Hélène, assistée de TERRAIL Simon, directeur général des services

DELIBERATION N°2026/43 : Modification du tableau des emplois

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Considérant qu’il appartient au Conseil municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
Considérant la nécessité d’adapter le tableau des emplois afin de tenir compte des besoins des services et des évolutions des missions ;
Considérant le tableau des emplois actuel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE** la modification du tableau des emplois de la commune comme suit :

Service	Grade	Quotité hebdomadaire	Action	Date d’effet
Administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h	Suppression	1 ^{er} juillet 2026
Administratif	Adjoint administratif	35h	Création	1 ^{er} juillet 2026
ATSEM	Adjoint d’animation	30h	Suppression	1 ^{er} septembre 2026

ATSEM	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	30h	Création	1 ^{er} septembre 2026
ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	29,39 h	Suppression	1 ^{er} septembre 2026
ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	30h	Création	1 ^{er} septembre 2026

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- **ADOpte** le tableau des emplois ainsi modifié, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	18
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	20
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Montmeyran, le 26 juin 2026



Le secrétaire de séance
Hélène BOULAS



Le Maire
Olivier ROCHAS




La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.